

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 26 JUIN 2023**

Délibération n°

2023055

Date de convocation : 20/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18
Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 21

Vote : 21
Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Frédéric ETCHEGARAY, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie REcart, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Laure TREMOUILLE ; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE

**OJ n°6 : FIXATION DES TARIFS DES CAMPS ORGANISES
PAR LE LOCAL JEUNES - ETE 2023**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée aux affaires sociales

Le Local jeunes organise deux séjours pendant les vacances d'été 2023 :

1) Séjour au Vieux Boucau du 24 au 27 juillet 2023 :

Le tarif proposé s'élève à 230 € (ou 170 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) et 238 € (ou 178 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry. Il tient compte :

- Du transport en minibus,
- De l'hébergement au centre CBE Nouvel Horizon,
- De la nourriture,
- Des activités encadrées par des professionnels

2) Séjour au Vieux Boucau du 21 au 24 août 2023 :

Le tarif proposé s'élève à 230 € (ou 170 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) et 238 € (ou 178 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry. Il tient compte :

- De l'acheminement des bagages (déplacement des ados en vélo)
- De l'hébergement au centre CBE Nouvel Horizon,
- De la nourriture,
- Des activités encadrées par des professionnels

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications données,

Après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs des séjours proposés, comme suit :

➤ **Vieux Boucau du 24 au 27 juillet 2023** : 230 € (ou 170 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) et 238 € (ou 178 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry

➤ **Vieux Boucau du 21 au 24 août 2023** : 230 € (ou 170 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) et 238 € (ou 178 € pour les bénéficiaires de l'AVE CAF) pour les personnes non domiciliées à Bassussarry.

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

